



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Romane MAAS, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

Absents : .

Représentés : **Allison BAUDOIN-SALLEZ pouvoir donné à Laetitia REVEILLE, Fanny CARDOT pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Ghyslaine GSCHWEND pouvoir donné à Stéphanie HINDELANG.**

Monsieur Sébastien FRESSE a été nommé secrétaire de séance.

Domaines de compétences : Aménagement du territoire (8.4)
Objet : convention de bénévolat pour la gestion du cimetière (délibération n°38_2026)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. HOUIN Alain domicilié sur la commune et ancien élu s'occupe de la gestion du cimetière depuis plusieurs années.

Il précise que, du fait de ses connaissances, au niveau des emplacements des concessions, des défunts inhumés et de l'histoire du cimetière communal de Flavigny-sur-Moselle, il est une personne ressource dans la gestion du cimetière.

Pour continuer à assurer le fonctionnement du service, M. le Maire propose de faire appel à M. HOUIN Alain, avec l'accord de ce dernier, afin d'assurer les missions suivantes, dans le cadre d'un contrat de bénévolat :

- Surveillance des travaux dans le cimetière
- Aide dans la gestion des concessions (tombe échue, élaboration du plan du cimetière, reprise des concessions, informations sur les emplacements et notamment les personnes inhumées.....)

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce contrat de bénévolat,
Vu l'accord de M. HOUIN Alain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à avoir recours au bénévolat dans le cadre de la gestion du cimetière ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer, avec le bénévole, la convention ci-jointe lui permettant d'apporter sa contribution

.../...

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 09 avril 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.04.09 17:54:41 +0200
Ref:10800802-16286795-1-D
Signature numérique
le Maire